

Séance du 05 mars 2020

Délibération n° 2020.03.05.01

Sur convocations adressées le vingt-cinq février deux mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni le six mars deux mille vingt à la mairie de Serres-Sainte-Marie sous la présidence de Monsieur Gérard DUCOS, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Pascal DUFILH 1er Adjoint, Jean-Luc COSTEMALE 2ème Adjoint, Pépita CAMPAGNE 3ème Adjointe, Jacques GUICHARD, Christophe LACOSTE, Nicole LAFITTE, José RODRIGUES, Christophe SANTIN

Procurat ion(s) :

a donné procurat ion à Jean-Luc COSTEMALE

Etai(en)t absent(s) :

Yves GONELLA

Date de la convocation
25 février 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Yves GONELLA

Date d'affichage
25 février 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

06 mars 2020

et publication du

06 mars 2020

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Pascal DUFILH

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la trésorerie du Bassin de Lacq à la clôture de l'exercice.

le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

le conseil municipal,**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SERRES-SAINTE-MARIE

Le Maire Gérard DUCOS